

# Efficacité énergétique des bâtiments : des objectifs ambitieux

## Le point de vue de l'ADIL du Bas-Rhin

L'attention portée par les ménages à la performance énergétique de leur logement ne cesse de croître.

Un conseil de qualité leur est offert par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Bas-Rhin.

### Quelles est la déclinaison de la notion d'efficacité énergétique dans le secteur de l'habitat ?

Le secteur du bâtiment et de l'immobilier représente la composante la plus importante de la politique nationale, et même européenne, de promotion des économies d'énergie et d'optimisation des systèmes de production, et donc de déploiement d'un nouveau modèle énergétique. La nouvelle réglementation thermique (RT 2012), à la fois ambitieuse et à hauteur des enjeux, s'est naturellement imposée dans le secteur de la construction neuve.

La rénovation énergétique du bâti existant constitue un sujet plus complexe nécessitant à la fois une réflexion de stratégie patrimoniale et une bonne définition des leviers financiers mobilisables dans la réalisation du projet. Autre secteur impacté, celui de l'emploi et de l'activité économique, ce dernier étant particulièrement sensible à la conjoncture.

### Quels objectifs et enjeux identifiez-vous en matière de rénovation ?

Le plan de rénovation énergétique de l'habitat compte parmi les dispositifs récents destinés à concourir à l'amélioration du bâti existant. Annoncé par le Président de la République au mois de mars 2013, ce plan prévoit une série de mesures afin d'atteindre les objectifs ambitieux

de rénover 500 000 logements par an à l'horizon 2017 et de participer à diminuer de 38 % les consommations d'énergie dans le bâtiment d'ici à 2020.

Il implique par ailleurs la mobilisation et la motivation des acteurs à porter la rénovation énergétique des bâtiments. Le foisonnement d'innovations publiques et privées dans les territoires, notamment dans la structuration de l'offre, l'accompagnement des ménages et les financements, constituent autant d'illustrations des actions menées.

Autre enjeu, celui de la résorption de la précarité énergétique, des propriétaires occupants notamment. Aujourd'hui, celle-ci repose sur les aides de l'ANAH et du programme «Habiter Mieux». Ces dispositifs peuvent être complétés, entre autres, par des aides des collectivités locales, des CAF, des CNAV, de la MSA et de l'État via le Crédit d'impôt. L'Éco prêt à taux zéro concourt également aux besoins de financement pour ces travaux.

### Quel rôle joue l'ADIL dans la réalisation de ces trajectoires ?

L'un des dispositifs clefs du plan de rénovation vise à mettre en place des Points Rénovation Information Service (PRIS), qui informent, conseillent et, le cas échéant, accompagnent les particuliers souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique.

Quel que soit son statut (propriétaire occupant, propriétaire bailleur, copropriétaire,

locataire...), son niveau de revenu (éligibilité ou non aux différents dispositifs sociaux, notamment ceux de l'ANAH) ou la nature de son projet de rénovation, le ménage doit pouvoir bénéficier de conseils objectifs et indépendants, personnalisés, de nature technique et financière pour faciliter sa démarche de rénovation énergétique.

Répondre aux demandes locales, en s'associant à la mise en œuvre du PRIS, constitue une prolongation logique de la mission que l'ADIL 67 mène depuis vingt ans auprès du grand public.

L'information et la facilitation des démarches est réellement au cœur de notre métier. La dimension partenariale revêt, elle aussi, une importance toute particulière, notre agence étant habituée de longue date à solliciter différents acteurs afin d'être en mesure d'offrir les réponses les plus globales possibles aux ménages.

Grâce à un logiciel adapté, les conseillers-juristes de l'ADIL 67 étudient les projets dans le détail, quelles que soient les caractéristiques du ménage consultant et la localisation de son projet, et proposent l'établissement d'une simulation financière adaptée.

En matière d'amélioration de l'habitat, près de 400 ménages ont ainsi bénéficié des conseils juridiques, financiers et fiscaux de l'ADIL 67 en 2013 !

Anne-Sophie BOUCHOUCHA  
Directrice de l'ADIL 67

## Les permanences de l'Adil du Bas-Rhin

### ■ BOUXWILLER :

le 4<sup>ème</sup> lundi de chaque mois  
de 9h15 à 11h45 dans les locaux de  
la Communauté de communes du  
Pays de Hanau - 10, route d'Obermodern

### ■ BISCHEIM :

le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois  
de 14h à 17h à la Maison du Conseil Géné-  
ral 4, rue des Magasins

### ■ DRULINGEN :

le 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois  
de 14h à 16h15 à la Maison des Services

### ■ HAGUENAU :

le 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois  
de 14h à 17h en mairie

### ■ ILLKIRCH GRAFFENSTADEN :

le 2<sup>ème</sup> lundi de chaque mois  
de 9h à 12h en mairie

### ■ LINGOLSHEIM :

le 2<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois  
de 9h à 12h en mairie

### ■ MOLSHEIM :

le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundi de chaque mois  
de 9h à 12h en mairie

### ■ SAVERNE :

le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois de 9h30  
à 12h30 bâtiment le Patio (cour contiguë  
au cinéma public)133, Grand Rue

### ■ SCHIRMECK :

le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois  
de 9h30 à 12h à la Maison de la Vallée

### ■ SÉLESTAT :

le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois  
de 9h15 à 12h15  
à la Maison de la Citoyenneté

### ■ STRASBOURG :

- le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois  
de 9 h à 12 h à la mairie de quartier  
44, Boulevard d'Anvers  
- le 3<sup>ème</sup> Vendredi de chaque mois  
de 9 h à 12 h au Centre médico-social  
32, rue de Rathsamhausen  
- le 3<sup>ème</sup> mardi de chaque mois  
de 9 h à 12 h au bureau de l'adjoint de  
quartier - 100, route des Romains

### ■ WISSEMBOURG :

le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois  
de 13h30 à 16h30 à la Maison du Conseil  
Général- 2a, rue de l'ordre Teutonique

## Les missions de l'Adil

L'Adil du Bas-Rhin a été créée en 1993 à l'initiative du Conseil Général du Bas-Rhin et, est conventionnée par le ministère en charge du logement. Elle offre aux particuliers et à ses partenaires une information complète, et qualifiée sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement.

L'Adil n'agit pas à votre place, elle n'a pas de mission de conciliation, de défense ou de fonction commerciale.

Il n'est pas nécessaire d'être membre : les conseils s'adressent à tous et sont entièrement gratuits.

Le service de l'Adil s'adresse donc à toute personne, locataire, propriétaire occupant ou propriétaire bailleur, qui s'interroge sur les dispositifs financiers ou fiscaux, la copropriété, la construction, le droit de la location, les relations de voisinage... Dans le domaine de l'accession, les conseillers-juristes de l'Adil établissent également des simulations financières afin d'étudier la faisabilité d'un projet.

L'information de l'Adil qui se veut avant tout préventive, permet aux usagers de mieux connaître leurs droits et obligations, ainsi que les solutions adaptées à leur cas particulier.

## Où peut-on vous trouver pour obtenir des renseignements ?

**Le siège de l'ADIL se situe au 5, rue Hannong à STRASBOURG.**

Les consultations de nos conseillers-juristes sont gratuites et délivrées majoritairement par téléphone en composant le 03 88 21 07 06.

Pour l'étude complète d'un projet d'accession à la propriété, ou lorsque la complexité de la situation l'exige, nous recevons sur rendez-vous.

Vous pouvez également venir nous rencontrer sans rendez-vous à l'occasion de la tenue d'une des 14 permanences décentralisées sur l'ensemble du département du Bas-Rhin (liste ci-contre), ou solliciter nos services en posant votre question via le formulaire de contact disponible sur notre site internet [www.adil67.org](http://www.adil67.org).

Nous enregistrons une moyenne annuelle de 20 000 consultations, tous thèmes confondus !

### Les horaires d'ouverture :

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30  
et de 13h30 à 17h30

le vendredi de 8h30 à 12h30 et  
de 13h30 à 16h30

fermé le mercredi matin

### Adil du Bas-Rhin

5, rue Hannong  
67000 STRASBOURG  
Tél : 03.88.21.07.06  
Fax : 03.88.21.95.00  
[www.adil67.org](http://www.adil67.org)

